
L'Administrateur provisoire de l'Université de Strasbourg

Michel Deneken
Administrateur provisoire

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

- VU** le livre VII du Code de l'éducation,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** la décision du 8 février 2021

En raison de l'indisponibilité de certaines des personnalités extérieures, membres du Conseil d'administration à 9 heures,

Décide :

La réunion du Conseil d'administration convoqué pour l'élection du/de la Président.e de l'Université de Strasbourg, initialement fixée à 9 heures le 19 mars 2021, est décalée à 10 heures le même jour.

Les autres dispositions fixées par la décision du 8 février 2021 demeurent inchangées.

Fait à Strasbourg, le 10 mars 2021

L'Administrateur provisoire,


Michel Deneken